

17 avril 2015



GARANTIR L'AVENIR DES CONSERVATOIRES

Le réseau des conservatoires de musique, généralisé dans les années 70 par le ministère de la Culture sous la responsabilité du compositeur Marcel Landowski alors directeur de la musique, remplit une mission essentielle de démocratisation de l'accès à l'enseignement artistique.

Les conservatoires sont trop souvent considérés comme élitistes. Ils ont pu l'être. Certains le restent encore. Mais beaucoup se sont engagés sur la voie d'une implication démocratique réelle via l'accroissement du lien avec l'école, par le soutien aux pratiques amateurs, par leur contribution à l'animation culturelle des territoires...

Le 17 mars, le député et ancien président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) François de Mazières a alerté la ministre de la Culture sur un risque de renversement démocratique qui peut grever l'évolution des missions des conservatoires, brider leur travail au service de la démocratisation culturelle et ainsi porter atteinte aux droits culturels des citoyens dont l'accès à l'enseignement fait partie.

Le budget 2015 du ministère de la Culture prévoit de mettre un terme à ses dotations aux conservatoires, exception faite d'un petit nombre d'entre eux adossés à des pôles d'enseignement supérieur de la musique. Ce désengagement n'est pas un geste seulement symboliquement négatif, ce dont témoignent des collectivités adhérentes à la FNCC : ici une baisse de 145 000€, là de 300 000€... Des baisses qui s'ajoutent aux difficultés liées à la lourde réduction des dotations de l'Etat aux collectivités. Ce retrait de l'Etat va également à l'encontre de sa volonté affichée d'offrir une éducation artistique et culturelle de qualité à notre jeunesse.

A cette décision ministérielle, il faut ajouter d'autres perspectives porteuses d'inquiétude. Ainsi a-t-on pu voir récemment la demande de déclassement d'un établissement ne souhaitant plus subir les "contraintes" financières liées au statut de conservatoire labellisé par l'Etat. On constate également l'assèchement des recrutements de professeurs titulaires d'un CA, ce qui menace l'emploi artistique hautement qualifié et interroge la structuration statutaire de ces emplois...

La FNCC partage pleinement l'inquiétude exprimée par François de Mazières.

Le réseau des conservatoires doit être pérennisé et accompagné dans sa mutation tant par l'Etat que par les collectivités. L'échec de la mise en œuvre de la loi de décentralisation de 2004 sur les cycles d'orientation professionnelle a déjà eu un effet très déstabilisateur – ces cycles devaient délivrer des certifications à valeur nationale (les DNOP), rompant ainsi des concurrences et des inégalités territoriales dommageables.

Une large concertation doit être engagée. La prochaine loi Création, architecture et patrimoine (LCAP) pourrait constituer l'opportunité d'inscrire dans la loi la légitimité du réseau des établissements d'enseignement artistique initial. D'autres perspectives sont sans doute envisageables. Quoiqu'il en soit, il importe de rompre un silence qui entraîne chacun vers des positions de repli ou de résistance qui ne peuvent que nuire au respect du droit pour chacun de pouvoir bénéficier d'un enseignement artistique de qualité.